

REFORME DES RETRAITES Droits familiaux : enfin une ouverture

Dans le rapport Delevoye, trois points constituent des risques de perte majeure pour les parents, particulièrement pour les mères de 3 enfants ou 4 enfants sur lesquels l'Unaf n'a cessé d'alerter.

- 1) L'absence de prise en compte de l'impact plus fort du 3^e enfant sur l'activité et donc sur la pension.
- 2) La suppression des majorations de durée d'assurance par trimestre massivement utilisées par les familles à partir du 3^e enfant.
- 3) Le raccourcissement de la période de compensation pour les longues interruptions d'activité (AVPF).

Depuis le départ, la question des droits familiaux semblait complètement verrouillée avec une perte certaine pour les familles à partir du 3^e enfant.

Lundi soir, l'Unaf a négocié en tête-à-tête avec le Premier Ministre pour que soit mieux prise en compte la situation des mères de familles, notamment nombreuses.

Par rapport au projet initial, le Premier Ministre vient d'annoncer une majoration de 2% supplémentaires pour les familles de 3 enfants et plus. En outre, la compensation de l'interruption d'activité initialement qui s'arrêtait aux 3 ans de l'enfant serait étendue jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

Ces annonces constituent, pour nous, une ouverture positive. Elles montrent que nous avons en partie été entendus.

Cette prise de conscience est un premier pas, nous allons continuer à travailler avec le Premier Ministre pour aller plus loin pour une meilleure prise en compte des mères de familles dans le futur système, tant sur la bonification par enfant que sur la compensation des interruptions d'activité.

A partir d'une évaluation transparente de l'impact de la réforme pour les parents, il s'agira aussi de voir comment compenser les suppressions des majorations de durée d'assurance (8 trimestre supplémentaires par enfant) dans le futur système.

Contact presse : Laure MONDET
lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05